

Formation professionnelle pour les jeunes

BP - Aménagements Paysagers

Diplôme National – Brevet Professionnel – Niveau 4
RNCP 38314 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 23 juillet 2019

Devenez paysagiste



Apprentissage, l'efficacité vers l'emploi

Objectifs de la formation

- Devenir ouvrier paysagiste **hautement qualifié** ou **chef d'équipe** en entreprise de paysage
- Obtenir par la voie de l'apprentissage un **diplôme de niveau 4** (équivalent niveau Bac) du Ministère de l'Agriculture et préparer votre insertion professionnelle

Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**
- Passage du **CACES** catégorie A (R482) et du SST, pris en charge par le CFA
- Stage professionnel **obligatoire à l'étranger dans le cadre du programme ERASMUS**

Conditions d'admission

- **Être titulaire**, d'un CAPa Jardinier Paysagiste, d'un BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage ou d'un autre diplôme de niveau 3

  Validation des Acquis Académiques (VAA) : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste ou une collectivité territoriale.
  L'inscription au CFA est définitive **à la signature du contrat d'apprentissage**
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle

Durée et déroulement de la formation

- Le BP Aménagements Paysagers (BP AP) se prépare en présentiel sur **2 ans** (910 heures) :
  - **1ère BP AP :** 490 heures (15 semaines) par an au CFA dont 70 heures (2 semaines) de stage obligatoire à l'étranger (ERASMUS)
  - **Terminale BP AP :** 420 heures (13 semaines) par an au CFA
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** :
  35 heures par semaine

Coût de la formation

- **Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- **Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
- **INTERNAT** filles et garçons**, non obligatoire**
- **Une participation de 50 à 120 € est demandée** pour les frais de photocopies et prestations diverses

CFA Nature
231 chemin des Druides – CS 70022 – 85035 La Roche sur Yon cedex
02 51 09 82 72 - ✉ cfa.la-roche-sur-yon@educagri.fr

www.lyceenature.com

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA :** 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation :** Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- **Enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers**.
  - Elaboration d'un projet professionnel dans le secteur paysager
  - Fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
  - Communication dans une situation professionnelle
  - Connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu
  - Connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères
  - Utilisation des matériels et équipements d'une entreprise de paysage
  - Conduite d'un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux
  - Conduite d'un chantier de mise en place ou d'entretien d'infrastructures paysagères
- **Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) :**
  Aménager des espaces paysagers valorisant la ressource en eau

Le tableau des épreuves visées est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
  - Le livret d'apprentissage
  - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
  - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
  - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- **La validation des 6 UC** est nécessaire pour l'obtention du BP Aménagements Paysagers
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- Les évaluations se déroulent tout au long de la formation sous forme de **situations de travail réel**

Equipements pédagogiques et techniques

- 11 salles de cours
- Informatique :
  - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
  - 10 classes mobiles
- Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- Installations sportives sur site :
  - gymnase
  - piste athlétisme et terrain rugby
- Exploitation bio, support pédagogique :
  - 1 salle de cours
  - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
  - magasin de vente à la ferme
- Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Halle Paysage et Environnement de 800 m^2 :
  - 2 salles de cours
  - ateliers (bois, métaux et machinisme)
  - aire de pratique de 5000 m^2 dont 500 m^2 sous abri
- Equipements techniques pédagogiques :
  - 2 mini pelles
  - 1 véhicule benne électrique
  - 2 microtracteurs
  - 1 tracteur agricole
  - 1 chariot télescopique
  - 1 motobasculeur
  - 2 tondeuses autoportées
  - 1 simulateur de conduite
  - 25 tronçonneuses
  - Matériel de paysage sur batterie
  - etc…

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- **Certificat de Spécialisation Constructions paysagères ou autres**
- **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**
- **Chef d'Entreprise du paysage**



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Membre de : Génération GRAND'R

Version du 10.11.2026

CFA Nature
231 chemin des Druides – CS 70022 – 85035 La Roche sur Yon cedex
02 51 09 82 72 - ✉ cfa.la-roche-sur-yon@educagri.fr

www.lyceenature.com